

Spectacle Champions ! Vers l'épilogue

La Ville de Lausanne couvrira le déficit de la manifestation Champions !, à parts égales avec l'Etat de Vaud. Cette décision de la Municipalité résulte de la volonté de ne pas pénaliser les nombreux fournisseurs et prestataires locaux, étrangers aux difficultés financières rencontrées par l'association de Feu et de Glace, en charge de l'organisation de la manifestation.

Le spectacle Champions ! a été mis sur pied en moins d'un an par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et le quotidien 24Heures dans le cadre du centenaire de la présence du Comité international olympique à Lausanne. Manifestation sportive et artistique, Champions ! avait pour but d'offrir aux habitants de la ville et du canton un spectacle hors du commun. Si le pari artistique et sportif a été tenu, les difficultés financières liées notamment à une fréquentation plus faible que prévue (météo désastreuse et impact des attentats de Paris), à un spectacle techniquement complexe, à des reports de dates et à une sécurité accrue auraient pu avoir comme conséquences la mise en faillite de l'association gérant la manifestation. Le déficit enregistré avoisinera 1.26 million de francs. Le montant précis sera connu lors du bouclage des comptes de l'association, au 30 avril 2016. Sollicités pour combler le déficit, la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud se sont penchés sur les conditions d'organisation de la manifestation afin de comprendre l'origine des problèmes financiers, le bien-fondé des dépenses engagées et la nécessité de contribuer au rééquilibrage financier.

Le Service de la révision de la Ville de Lausanne s'est aussi penché sur ce dossier. Dans son rapport, le Service de la révision analyse le processus d'organisation et de suivi de la manifestation. Il formule plusieurs recommandations portant sur la gouvernance de tels projets, dont le suivi budgétaire et les modalités de passation des contrats en particulier. Sur ces bases et en considérant l'intérêt global du projet, la Ville de Lausanne a estimé qu'il lui appartenait d'intervenir pour ne pas reporter sur d'autres les difficultés financières de la manifestation. Pour cette raison, elle a accepté de couvrir la moitié du déficit enregistré, conjointement avec l'Etat.

La couverture de déficit a pu être assurée sans déroger au budget 2015, le Service des sports de la Ville ayant réalisé d'importantes économies sur des subventions accordées sur cette même année 2015. Ainsi, la participation de la Ville de Lausanne à l'excédent de charges de la manifestation « Champions ! » n'a d'impact ni sur le budget 2016, ni sur les autres projets du Service des sports. Elle ne péjore pas la situation d'autres manifestations ou de clubs sportifs. Les règles de gouvernance des événements d'envergure seront renforcées à l'avenir afin d'éviter la prise en charge d'éventuels déficits par la Ville.

● ● ● ● ● ● ●

Par sa décision, la Municipalité permet à l'association de Feu et de Glace de faire face à ses engagements financiers et met un terme opérationnel à cette affaire délicate. Dans le respect du bon fonctionnement des institutions, les différentes pièces du dossier, et notamment le rapport du Service de la révision de la Ville de Lausanne, sont mis à disposition de la Commission de gestion du Conseil communal.

La direction des sports, de l'intégration
et de la protection de la population

Annexes :

- Rapport du service de la révision de la Ville de Lausanne
- Suivi des recommandations du service de la révision

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Marc Vuilleumier, municipal, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00**

Lausanne, le 22 avril 2016